

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE NANTES

Plan de sauvegarde et de mise en valeur

PIECES N°2

Pièces réglementaires écrites et graphiques
du PSMV

2-1 à 4 : Plan réglementaire

-
- 2-1 - Plan réglementaire, plan d'assemblage général au 1/2000°
 - 2-1Bis Plan de mixité des fonctions
 - 2-2 Plan réglementaire détaillé au 1/1000° partie ouest
 - 2-2 Plan réglementaire détaillé au 1/1000° partie est
 - 2-4 : Plan réglementaire détaillé au 1/1000°, sous forme d'atlas A3



Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE



Vu pour être annexé à mon arrêté n°
2023/BPEF/124 en date du 6 décembre 2023

A Nantes, le 6 décembre 2023

Le PREFET

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY